

VOIX des MÉTAUX

REDACTION ET ADMINISTRATION
11 bis, Rue Roquepine - PARIS
C.C.P. Paris 537-50. Directeur : Ch. SAVOILLAN Anj. 06-29

ORGANE DE LIAISON DES ORGANISATIONS SYNDICALES D'OUVRIERS, EMPLOYES, TECHNICIENS ET AGENTS DE MAITRISE DE LA METALLURGIE DE LA REGION PARISIENNE

INDEPENDANCE et capacité

Sil on étudie un peu profondément l'état d'esprit de notre pays, on s'aperçoit qu'une grave crise de déception, de mécontentement, de laisser-faire s'est abattue sur lui depuis quelques mois.

On a trop souffert et trop espéré. On a constaté journellement l'incohérence et l'absence complète de toute politique. Malgré de belles paroles, on n'a pu lutter contre la hausse des prix, contre le marché noir, on n'a pu assurer le ravitaillement normal. On a constaté la présence, à tous les échelons et dans tous les domaines d'une bureaucratie de plus en plus importante, omnipotente et paralysante. Aucun effort n'a été tenté pour que soient utilisées au maximum les forces de la Nation, une nuée de parasites de tout genre continue à vivre sur le dos du pays, aucun effort sérieux de rationalisation de la production et de la distribution n'a été tenté, les réformes de structure, dont on a beaucoup parlé, n'ont que peu avancé, celles qui ont été faites ne changent pas grand chose à la situation primitive.

Notre économie semble amorphe, incapable d'action. Une grande misère règne dans les classes laborieuses qui ont pourtant fourni un gros effort pour que la production du pays s'améliore, de cette misère naît un profond découragement.

Cet état d'esprit est grave, il existe, il ne faut pas le cacher. Se gargariser d'optimisme n'apporte pas de solution au problème. Le fait est que les gens en ont assez, et que petit à petit ils risquent de ne plus être attirés par les organismes qui forment la base même de la démocratie. En particulier le syndicalisme.

Bien que les sujets de mécontentement et de découragement soient nombreux, il ne faut pas se laisser aller, abandonner. Il faut au contraire, et très rapidement, renforcer notre action, nous serrer bien davantage les coudes.

L'ÉPREUVE ne doit pas nous faire tomber, mais au contraire, nous endureur pour l'action, en nous animant d'une farouche volonté.

Avons-nous d'abord suffisamment donné au « Syndicalisme », lui avons-nous permis, grâce à notre apport, non de simples cotisations, mais d'un peu de notre temps, de notre énergie, d'un peu de nous-mêmes, de se développer, et de mener normalement et pleinement son action ?

N'avons-nous pas compté un peu trop sur les autres ? Avons-nous bien compris l'aspect nouveau du « Syndicalisme » ?

L'E Syndicalisme revendicatif d'avant-guerre a fait place à un syndicalisme constructif, c'est-à-dire un syndicalisme qui, partant de l'homme, élabore et cherche à faire prévaloir des solutions d'ensemble devant les nécessités de la Reconstruction Nationale. Ce nouvel aspect est lourd de devoirs, il réclame surtout une grande indépendance, et une grande capacité économique.

De cet aspect nouveau le mouvement ouvrier est naturellement conduit à prendre des positions sur des problèmes de politique économique et sur ces terrains, il rencontrera l'Etat qui, en fonction de sa politique générale traite aussi ces problèmes.

Le Syndicalisme dans ces contacts doit garder sa pleine indépendance à l'égard des partis politiques, il doit rester exclusivement lui-même, ne se laissant subordonner à aucun d'eux.

Il ne doit pas être pour cela dans une position de stérile critique. Possédant sa politique économique et sociale qui, préconisant une série de réformes et de transformations, fixe la ligne suivant laquelle devraient évoluer les facteurs économiques du pays. Il ne doit s'intégrer à aucune formation, ni aucun parti, mais simplement, en face de tel ou tel programme d'action, apporter son aide, ou faire connaître ses divergences.

« Augmentations dans les syndicats les sentiments de dignité, et alors grandira et se fortifiera rapidement l'indépendance morale du prolétariat organisé » déclarait Merheim en 1909.

« Plus l'économie s'organise, plus elle saisit l'homme dans son engrenage, plus il faut donner à celui-ci la possibilité de garder par ailleurs sa liberté d'action, et de critiquer et d'organiser, si c'est nécessaire, la défense de ses droits » disait Jules Zirnheid.

Tous deux réclament ainsi l'indépendance syndicale, nécessité essentielle du mouvement ouvrier.

L'E syndicalisme étant un des facteurs importants du relèvement et de la reconstruction de la France exige de ses militants une capacité économique de plus en plus grande.

La réussite de son action dépend de la compétence, non pas de quelques dirigeants syndicalistes mais de la classe ouvrière tout entière. Devant les patrons, devant les représentants de l'Etat, la classe ouvrière ne doit pas se montrer inférieure aux exigences de l'économie qu'elle réclame. Un effort considérable et tenace doit être entrepris pour que la capacité de la classe ouvrière augmente toujours davantage.

N'E niant pas l'action nécessaire des partis politiques, mais jalousement indépendant à l'égard de tous, soucieux d'une compétence toujours grande, le Syndicalisme constructif, nécessité de la France à reconstruire, doit être un Syndicalisme militant.

Ch. SAVOILLAN.

Allocution prononcée à la radio nationale le 25 janvier 1946.

Les prix du marché noir sont devenus prix officiels

LES TRAVAILLEURS CHERCHENT EN VAIN LES RESULTATS D'UNE POLITIQUE DE BLOCAGE DES PRIX

- Quelques prix marqués actuels :
- Pamplemousses : de 150 à 190 fr. le kilo.
- Raisins : de 120 à 200 fr. le kilo.
- Tomates : de 120 à 150 fr. le kilo.
- Pâtés divers : de 300 à 350 fr. les 100 grammes.
- Costume d'homme (avec bon d'achat) : de 5.000 à 9.000 francs.

CE N'EST PAS POUR NOUS.

RIEN NE VA PAS DE DECOURAGEMENT

Renforçons l'Action Syndicale

Hiérarchie SOMMES-NOUS MAJEURS ?

par R. GILLOT

De nombreux camarades s'étonnent de la soi-disant disproportion qui existe entre les salaires des basses catégories et des catégories supérieures ; le raisonnement de ces camarades se résume d'ailleurs à des considérations d'ordre pratique qui sans être dénuées de fondement sont en dehors du problème.

Il suffit, pour s'en rendre compte, d'écouter les conversations particulières dans nos ateliers à l'occasion, par exemple d'une augmentation, ou d'une remise en ordre des salaires : on entendra souvent cette réflexion venant de la part des basses catégories : « Je ne comprends pas pourquoi les petits salaires sont toujours les moins favorisés, on paie pourtant le pain et le bifteck aussi cher que les autres ».

A priori, cette réflexion peut paraître logique, mais il importe d'approfondir la question et de faire le point. Tout d'abord, il n'y a pas de disproportion entre les salaires actuellement en vigueur car il suffit de comparer la hiérarchie pratiquée en France à celle des autres nations (Etats-Unis, Russie, etc.) pour se rendre compte que notre pays est classé parmi les moins favorables.

Or, la question primordiale réside avant tout dans la fixation du salaire minimum vital qui doit permettre au travailleur de vivre et de faire vivre convenablement sa famille.

LE DENTU.

LIRE LA SUITE PAGE 3)

Les travailleurs ressentent dans le chaos actuel une impression particulièrement blessante : celle d'être traités, non seulement comme d'habitude, en parents pauvres, mais aussi en « petits garçons ».

Il semble que les dirigeants, que les responsables à tous les échelons nous prennent pour des enfants turbulents menaçant d'entrer dans des colères terribles parce qu'irraisonnés si on nous refuse le jouet désiré. L'explication demandée par notre précoce et gênante curiosité ou la punition du petit camarade qui a triché au jeu.

On nous a accordé ce que certains considéraient comme notre dada favori : les premières Nationalisations. Mais, comme le bon papa, avant d'offrir un jouet à son enfant s'assure que cet objet de désir est inoffensif — surtout pour les grandes personnes — on nous les a tronquées. Comment le contrôle de la nation, du peu-ple, est-il possible avec ces freins qui constituent la « fonctionnarisation » ? L'incompétence des nouveaux responsables ou le maintien en place des anciens intéressés ?

Je passe sur les Comités d'entreprise qui n'ont aucun pouvoir de gestion économique.

Nos questions d'enfants curieux concernant le pourquoi de notre pénurie deviennent plus précises ou gênantes ? On nous sert toujours et encore les grandes phrases à la mode qui doivent nous clouer la bec : destructions dues à l'occupation et à la guerre, pénurie française ou mondiale de matières premières ou de denrées alimentaires, déséquilibre de notre monnaie, production sabotée par les trusts ou la cinquième colonne, manque de transports, etc., etc... Parfois, on daigne nous fournir certains chiffres, sachant bien que nous ne pouvons les contrôler nous-mêmes, pour nous montrer la différence énorme entre nos besoins et nos ressources. Ces chiffres varient d'ailleurs avec les ministères.

Pendant ce temps, des usines produisent, mais n'écoulent pas. Des stocks de denrées industrielles, vestimentaires ou comestibles s'accumulent et se détériorent. Les clients du marché noir sont toujours approvisionnés. Les faux tickets sont honorés.

Prenez des exemples concernant le ravitaillement : tout le monde sait — y compris les responsables intéressés — que les collectes faites dans les fermes représentent à peine 50 0/0 de la production de ces dernières. Où va le reste ?

Les services compétents (sic) nous font inscrire chez les détaillants en décembre, pour une distribution de lentilles que nous toucherons... à Pâques ou à la Trinité.

Nos ménagères voient, pendant des jours, du cacao dans les rayons de leur épicerie, mais ne peuvent l'acheter, faute de ticket sorti pour cette denrée.

Nous voulions aussi, gosses insupportables que nous sommes, une punition sévère pour ceux qui avaient triché. Alors là, on a joué le grand jeu justicier pour quelques véritables traités à leur patrie et à la Société, et pour beaucoup de lampistes.

Pendant ce temps, malgré les menaces de peine de mort jamais mises à exécution, les affameurs du peuple, les intermédiaires véreux continuent leur petit « business » et doivent rigoler doucement en voyant nos femmes et mes attraits des engelures et des congestions dans les queues.

Bref, depuis un an et demi que cela dure, nous en avons assez.

LIRE LA SUITE PAGE 3)

GRÈVES et batailles sociales aux Etats-Unis

Biggest in the world ! (le plus grand du monde)... Les Américains aiment cette expression pour mesurer leurs réalisations. Ils pourraient l'appliquer à la grève déclenchée le 20 janvier 1946 à minuit par l'United Steel Worker des Travailleurs unis de l'acier). Grève attendue depuis septembre 1945 : 300.000 travailleurs engagés dans le mouvement, 240 établissements dont 250 villes. Répercussions économiques : les établissements atteints par la grève fournissent leur matière première à des industries employant au total 5 millions de personnes.

Les Travailleurs unis de l'acier rejoignent dans la grève les Travailleurs unis de l'automobile, United Automobile workers, tout au moins ceux employés par le General Motors. La « Voix des Métaux » a évoqué, dès son premier numéro, ce conflit, commencé le 21 novembre 1945 et qui dure encore.

Intérêt des Européens dans les grèves américaines

Dans tous ces conflits, l'enjeu fondamental est le même : les travailleurs veulent conserver, après la fin de la guerre et des heures supplémentaires, leur revenu du temps de guerre. Ils veulent que quarante heures soient payées comme quarante-huit pour que ne diminue pas le pouvoir d'achat des masses travailleuses, pour que ne se rétrécisse pas le marché intérieur, principal débouché de la production américaine. Ce rétrécissement, en effet, serait un facteur de crise : les travailleurs américains n'ont pas oublié la grande crise, la dépression de 1929, les longues files de chômeurs des années durant...

Envisagée sous cet aspect économique, la lutte présente des travailleurs américains intéresse les travailleurs des autres pays. En effet, l'économie des Etats-Unis pèse d'un tel poids dans la vie économique du monde que, comme on l'a vu en 1929-1930, la dépression aux Etats-Unis, c'est le signal d'une dépression mondiale. Cette dépendance à l'égard de l'économie américaine est d'autant plus forte que l'économie mondiale tend à s'organiser par des accords tels que ceux de Bretton Woods, ratifiés par notre Assemblée Constituante. En consacrant l'interdépendance économique des Etats-Unis signataires, de tels accords obligent les travailleurs d'Europe à s'enquérir, à s'inquiéter des fluctuations possibles de l'économie américaine, dont les incertitudes pèsent sur l'avenir de leur propre pays. Ce sentiment s'est exprimé

avec force en Grande-Bretagne, lors de la ratification par le parlement, et de l'accord financier anglo-américain et des accords de Bretton-Woods. Dans l'hebdomadaire travailliste Tribune, une députée de l'aile gauche du Labour, Jenny Lee, qui connaît bien les Etats-Unis, a dit l'importance de ses amis devant ces incroyables tractations avec le capitalisme américain : elle ajoute qu'un syndicalisme militant aux Etats-Unis est une garantie pour les travailleurs des autres pays.

LIRE LA SUITE PAGE 2)

En avez-vous vu des pendus ?

Il y a quelques semaines, les journaux annonçaient à grand fracas que les affameurs encourageaient la peine de mort.

Des affameurs, ils ne manquent pas, mais combien y en a-t-il de morts ? Ils me semblent être tous bien portants, au contraire.

Eh bien ! nous, les travailleurs, nous vous disons tout net : « Halte là ! » Nous en avons assez. Depuis la libération, les travailleurs français de toutes les branches ont fourni un effort considérable, hors de proportion même avec leur état physique actuel et le ravitaillement octroyé, surtout depuis quelques semaines.

En connaissez-vous qui rechignent à la besogne. Citez-nous un exemple où des ouvriers se sont montrés récalcitrants à fournir l'effort demandé ? Vous n'en trouverez pas.

Mais alors, quand un ouvrier doit vivre actuellement, en raison du manque de courant électrique ou de matière première avec un salaire restreint, moins de 3.500 francs dans beaucoup de cas, pensez-vous qu'il puisse accepter que d'autres Français viennent parler de marges bénéficiaires, alors que tous, nous savons que cette catégorie de Français est bien celle qui a le moins souffert des privations dues à la guerre.

Ces travailleurs en ont assez de ces marchandages, d'autant plus qu'ils savent trop qui en fera les frais et ils voudraient bien (une fois n'est pas coutume) que l'on puisse accorder les actes avec les belles paroles.

Mais pendez-en quelques-uns. Monsieur le Ministre, pendez-en et vous verrez la totalité des travailleurs vous applaudir. Quelques trafiquants de moins, quelle aubaine ! et comme les autres seraient plus dociles ensuite... Si vous en supprimez assez, la farine d'Argentine viendra en France, malgré les grands minotiers ; la viande reviendra sur nos tables sans la marge bénéficiaire à notre charge ; le vin reviendra aussi, sans l'étiquette « appellation contrôlée » et sera vendu chez l'épicier en litres, et non pas au verre au « bistrot ».

Mais voilà, il faut agir et cela, aucun ne semble devoir s'y résoudre.

Nous désirons que tout le monde gagne sa vie dans ce pays, mais pour cela, il faudrait ou changer de méthode ou supprimer ceux qui, par trop égoïstes, se moquent de ceux qui en « crèvent », pourvu que leur compte en banque bien garni, leur ventre ne fasse pas de plis.

BOBIN.

CROQUIS UN RAJUSTEMENT qui s'impose

Les syndicats chrétiens se voient de nouveau violemment attaqués. On les accuse de diviser la classe ouvrière, de faire le jeu des trusts et du patronat et même de saboter la production.

Allons-nous de nouveau connaître les luttes du passé, alors que tout adhère à la C.F.T.C. était mis à l'index et frappé d'exclusion ?

La liberté syndicale est, pour nous travailleurs, une chose sacrée et nous sommes décidés plus que jamais à la défendre.

Quant à la collusion patronale, consultez certains patrons de notre connaissance : ils vous diront si nous sommes des « mous » et des résignés.

Enfin, si nous considérons que la production est un problème vital et si nous souhaitons autant que tout autre un redressement rapide de notre pays, nous n'accepterons jamais que les droits imprescriptibles de la personne humaine soient sacrifiés, aussi bien à l'exploitation capitaliste qu'à une surproduction esclavagiste qui réduirait le travailleur à un simple rouage matériel et interchangeable.

Retroussons nos manches, oui, mais parallèlement améliorons les conditions de vie de la classe ouvrière (ravitailllement, sécurité du lendemain, etc...) sans quoi le climat moral nécessaire à la reprise économique ne sera jamais créé.

Le Dessinateur de service.

Nous savons tous, qu'une forte production doit être réalisée, si nous voulons sortir du marasme dans lequel nous nous débattons.

Nous sommes tous décidés, et nous l'avons prouvé, à donner le meilleur de nous-mêmes pour que cette production augmente sans cesse. Cependant, il est indispensable que nous ayons un salaire vital.

Si nous nous reportons quelques mois en arrière, et que nous établissons des comparaisons, nous sommes suffoqués de cette montée vertigineuse des prix de denrées de première nécessité.

Au moment de l'arrêt des salaires pour l'industrie de la transformation des métaux, c'est-à-dire, en mars 1945, le pain valait 3 fr. 70 le kilo. En janvier 1946, nous le payons 7 fr. 40 le kilo. Augmentation de 100 %. Le vin qui coûtait de 10 à 11 fr. en 1945, nous le payons 22 fr. et plus. Augmentation 100 %. Le lait, pour nos petits, de 4 fr. le litre en 1945 est passé à 8 francs.

Quant au chauffage, c'est tout simplement scandaleux : le bois, avec bon, se vend 1.000 fr. les 400 kilogs. Quelle est la bourse d'un ouvrier qui peut s'offrir le

luxu de se chauffer ? Aussi assistons-nous à des scènes navrantes : des familles ouvrières sont obligées de revendre leur bon, faute de pouvoir les utiliser, n'ayant pas le fameux nerf de la guerre, c'est-à-dire, l'argent.

Les légumes, surtout les pommes de terre, ont disparues du primeur, à moins de passer par le marché noir, qui en somme est un marché régulier, il suffit d'y faire face en ayant le portefeuille bien garni. Vous nous direz : il y a les fruits de saison ; ah ! oui ! à 130 ou 150 fr. le kilo.

Nous serons traités de démagogues, mais peu importe, nous avons pour mission de défendre les travailleurs et nous nous y employons jusqu'à ce que justice soit faite ; il faut à tout prix réviser les salaires, il n'est pas besoin d'être mathématicien pour établir un parallèle entre les quelques chiffres énoncés ci-dessus et les salaires pratiqués dans l'industrie, pour se rendre à l'évidence ; en 1945 les salaires avaient été à peu près ajustés, par rapport au coût de la vie, mais hélas ! depuis cette époque, malgré les primes de rendement et autres pratiquées dans certains ateliers, il faut convenir que nous sommes distancés.

Nous regrettons que les pouvoirs publics n'aient pas cru bon de retenir le chiffre proposé par la C.F.T.C. comme salaire de base à l'époque de l'Arrêté, c'est-à-dire 23 fr. comme minimum pour le manoeuvre, qui, d'ailleurs, pour nous métallos, ne nous paraissait pas correspondre à la réalité.

La Commission des salaires du Syndicat Chrétien de la Métallurgie de la Région Parisienne demandait en mars 1945, 25 fr. de

l'heure pour le manoeuvre ordinaire avec budget à l'appui ; aujourd'hui ces chiffres n'ont certes pas la même valeur ; il est certain qu'au lieu de 25 fr. (puisque les pouvoirs publics parlent de bloquer les prix et lutter farouchement contre toute spéculation de marché noir, chose que nous demandons depuis la Libération) il faudrait comme minimum vital 30 fr. de l'heure, ce qui représenterait environ 5.150 fr. par mois.

Peut-être, certains s'exclameront-ils ?

Nous leur demandons de se pencher sérieusement sur ces problèmes, et de demander à la première ménagère qu'ils rencontreront, combien il lui faut pour vivre ; ils verront que la réponse qui leur sera faite, les ramènera peut-être à la réalité, s'ils ont ce privilège de n'être pas obligés de réaliser un véritable équilibre pour joindre les deux bouts, comme cela se pratique dans nos foyers ouvriers.

Que veulent les travailleurs ?

Travailler tous d'un même élan pour relever le pays. Mais, cette amélioration de la production nécessaire au relèvement du pays ne peut se faire que si les travailleurs ont un niveau de vie qui leur permette de subvenir à leurs besoins les plus élémentaires.

Les organisations syndicales veulent participer au relèvement de notre patrimoine, mais elles ont aussi pour rôle de faire en sorte que leurs adhérents ne soient pas exploités et qu'en travaillant ils aient la possibilité de vivre modestement, mais honorablement ; c'est là tout ce que demandent nos camarades ouvriers.

L. BILGER.

Sommes-nous MAJEURS ?

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Des camarades ouvriers de l'Alsthom-Lecourbe, venus nous informer après une grève de protestation dans leur établissement, contre la remise en vigueur de la carte de pain, nous traduisaient bien l'opinion de leurs collègues. Nous ne croyons plus à aucune parole officielle, à aucun chiffre avancé. On nous a trop bernés. On nous prend toujours, nous ouvriers, pour des enfants qui n'ont pas encore l'âge de raison, et qui doivent accepter bouche bée l'explication doctoralement fournie. Demain « on rase tous jours gratis ».

Ont-ils complètement tort ? Camarades métallos, ne nous laissons plus « bourrer le crâne ». Soyons des hommes à qui notre bon sens populaire, notre honnêteté aussi donnent d'abord une intelligence des événements, nécessaire à la juste compréhension des difficultés réelles, françaises et mondiales, mais aussi une volonté inébranlable de les voir partager par tous les Français, en toute justice.

Dénonçons fortement les abus réels. Ayons le courage civique de faire annuler la loi.

Le moyen pour nous, travailleurs, d'obtenir la justice et la vérité ? Renforcer par notre compétence et notre dévouement nos sections syndicales chrétiennes, afin que, en dehors de toute pression politique ou gouvernementale et à la lumière d'une doctrine bien définie, notre Syndicat puisse agir librement.

Le pain quotidien, la sécurité, la joie de vivre ne reviendront que si nous, travailleurs, conscients de nos droits et de nos devoirs, faisons les efforts nécessaires et persévérants ; des efforts d'hommes majeurs !

ENCORE LA PRODUCTION !

Nous allons, une fois de plus, revenir sur un thème qui, malheureusement, ne cesse d'être d'actualité : la Production, cette chimère insaisissable, dont chacun parle ou écrit, et qui semble être le mot magique qui nous ouvrira les portes de la félicité retrouvée.

— L'ex-chef du gouvernement en avait fait sa devise et n'avait pas craint de déclarer que sans elle, il n'y a pas de « grandeur » ; — Les ministres et les députés de la Constituante en ont clamé à tous vents le leit-motiv durant leur campagne électorale ;

— Les industriels rejettent sur « la faiblesse de la Production », les scandales du marché noir ;

— Enfin, le consommateur sait fort bien, hélas ! que les prix ne sauraient baisser quand les acheteurs se comptent par milliers pour des articles produits en quantités dérisoires.

L'ouvrier qui vient de toucher sa quinzaine et l'employé qui vient de recevoir ses appointements auront vite fait d'établir leurs budgets. Ils n'auront guère besoin de calculer les sommes qu'ils verseront à la caisse d'épargne, car il ne leur restera strictement rien après avoir payé : loyer, gaz, électricité et nourriture.

Mais, diriez-vous, ces salaires jamais atteints qui auraient autrefois aisément fait vivre plusieurs familles et qui, aujourd'hui ne représentent plus qu'un pouvoir d'achat symbolique et dérisoire, qu'ont-ils à voir avec la production ? Tout simplement ceci : la valeur serait double ou triple s'ils trouvaient leur emploi, dans l'achat de produits fabriqués en quantité suffisante et à meilleur marché.

Prenons, si vous le voulez bien, la branche de l'automobile. Tout le monde sait que les transports sont à la base même de toute prospérité : pas de matières premières sans transports ; pas d'objets manufacturés sans matières premières ; pas d'acheteurs sans objets manufacturés ; tout se tient, tout s'enchaîne.

A la base des transports, l'industrie automobile dépend comme toute autre industrie, des matières premières que lui amènent les navires et les chemins de fer. Sans bateaux, sans locomotives et sans wagons, il ne peut être question de fabriquer des châssis, des moteurs ou des pneus, et nous savons tous aujourd'hui ce qu'il en coûte à l'économie française de manquer de camions et de moteurs.

Les industriels ne pouvant fabriquer qu'un petit nombre d'articles, ceux-ci doivent fatalement supporter l'énorme poids des salaires, des frais généraux et des bénéfices bien entendu. La répercussion qui se produit sur le prix de vente se traduit par une surcharge du prix réel de l'objet fabriqué.

Quant on sait qu'avant la guerre, il fallait environ 135 heures de travail pour fabriquer une voiture automobile de moyenne puissance, on peut être surpris de voir le prix qui est aujourd'hui demandé pour l'achat d'un véhicule automobile.

Une production organisée convenablement et qui disposerait de tous les moyens nécessaires à la mise en route de grandes séries, permettrait de réduire encore ce nombre d'heures. Si chaque fournisseur de matières premières pouvait à son tour réduire son prix de revient par une production accrue, il ferait bénéficier l'acheteur de ce surcroît de production.

Des économistes renommés s'attaquent tous les jours à cet angoissant problème de la production. Des thèses ont été développées par d'éminents industriels qui ont essayé d'établir des règles normalisant la production. Tout est resté lettre morte, car la base même de leur exposé repose sur une condition impérative dont ils ne sont pas maîtres : les transports.

Ainsi donc, cette production dont on nous parle tant, dont on dit qu'elle résultera de l'effort de chacun est en réalité un problème que le travailleur ne peut résoudre seul.

Que peut faire un maçon sans briques ni ciment ? Que peut faire le tisseur si le métier manque de laine, de lin ou de coton ? Que peut faire le métallo si les hauts fourneaux sont éteints et que l'acier fasse défaut ? « Retroussons nos manches » : quel beau slogan ! Mais encore faudrait-il qu'une fois nos manches retroussées, il nous soit loisible d'employer nos bras.

Souhaitons qu'une ère nouvelle se lève bientôt ; que des dirigeants, plus avertis de leurs conseils, recherchent et trouvent les solutions que nous attendons tous et qu'ils montrent à chaque citoyen l'exemple de l'effort constructeur. Qu'ils nous fournissent le nécessaire et les travailleurs sauront prouver au pays qu'ils sont prêts à réaliser les grandes tâches dont ils ont conscience.

Jean BOURELY.

DIVERSION

20 Janvier 1946. — 12 h. 30, pont de l'Alma. L'agent de la circulation siffle. La file des voitures s'arrête. Parmi celles-ci une superbe et puissante berline. Un chauffeur en livrée impeccable. « Un personnage important ? pense-je ». Je jette un coup d'oeil curieux dans la voiture. Je n'aperçois aucun occupant humain, mais deux toutous de luxe assis gravement, côte à côte, sur la banquette !

Et dire que les médecins et les transporteurs n'obtiennent pas d'essence en quantité suffisante !

Qu'a-t-il fait ?

Une lettre amère, accusant le syndicalisme tout entier d'inaction, nous est parvenue. Nous avons jugé bon de publier la réponse que lui a faite notre camarade Guillaume. Nos camarades, devant l'immense misère et les difficultés multiples et de toute sorte sont souvent désespérés. Dans le bon cependant, en toute justice, de penser quelquefois à l'œuvre immense accomplie par le syndicalisme. Cette gigantesque libération de l'homme qui encore achevée, c'est bien grâce à lui qu'elle a été réalisée et que l'inspecteur rappellera à nos camarades tout ce qu'il lui doit !

« Mon cher camarade,

« Les Syndicats n'ont pas fait grand chose pour l'amélioration de la classe ouvrière, écrit-tu... Ils n'ont protesté, ni lutté, que modérément contre l'augmentation du coût de la vie... contre le marché noir... Dans le domaine familial leur action n'a pas été particulièrement efficace... Ils n'ont pas de contact avec les grandes Associations familiales... »

Se peut-il, mon cher camarade, que tu sois si mal informé ? Mais tu ne vois donc pas la profession ?

Tu n'as donc personne autour de toi pour te rappeler ce qu'étaient la vie du travailleur vers... disons seulement 1900. Inutiles de remonter à 1830, je ne veux pas t'accabler.

Eh bien ! dans ce temps-là, ce n'était pas compliqué. Dès qu'un conflit de travail surgissait sur un point ou sur un autre du territoire, et les conditions ne manquaient pas, entre une classe ouvrière chargée d'enfants, misérable, et une société atrocement libérale, on appelait la troupe, et ça se terminait par des charges de cavalerie, des déplacements de tanasins haïennette au canon... et l'arrestation du Secrétaire du Syndicat.

Le lendemain, le Préfet pouvait faire savoir à son ministre que l'ORDRE était rétabli, car l'ordre en 1900, vois-tu, c'était pour les travailleurs :

1° La journée exténuante sans limitation de durée (on faisait couramment 12 et 14 heures, mais une loi passa dans l'année fixant la durée légale à 10 heures. En 1919 une nouvelle loi réduisait cette durée à 8 heures) ;

2° Les semaines sans dimanche (ce fut seulement en 1905 qu'une loi accorda aux travailleurs le repos hebdomadaire) ;

3° L'injustice et l'arbitraire dans les règlements entre patrons et ouvriers (les Conseils de Prud'homme ne furent créés qu'en 1907) ;

4° Le travailleur condamné à trimmer et à suer jusqu'à son dernier souffle (les retraites ouvrières ne furent créées qu'en 1910) ;

5° La fantaisie et le bon plaisir des contrats individuels passés avec l'employeur (contrats léonins) ; (La notion de convention collective n'entra dans les lois qu'en 1915.)

L'ordre en 1900, c'était pour les travailleurs :

6° Les malheurs habituels de la vie, sans secours, sans assurances. (Il fallut attendre 1928 pour penser à faire quelque chose, ce furent les Assurances Sociales) ;

7° Les familles nombreuses avec inscription au bureau de bienfaisance dès le troisième ou le quatrième enfant. (On ne s'aperçut de ce scandale qu'en 1932. Loi sur les allocations familiales.)

8° Dans les ateliers l'impossibilité de présenter la moindre réclamation sans apparaître aussitôt comme une « forte tête », un « meneur », la vie était sans horizon, sans coupures, sans jamais aucun loisir, sauf ceux de la maladie ou de l'accident.

(1936 remédia à cet état de choses avec les délégués du personnel, les congés payés et la convention collective.)

9° L'ouvrier étranger à l'administration de son usine, écarté systématiquement de tout ce qui de loin ou de près pouvait donner l'illusion de l'autorité ou de la responsabilité. (Le 22 février 1945, la loi, fait du travailleur le gestionnaire des œuvres sociales de l'Entreprise.)

10° Le tête à tête avec les patrons dans la discussion des salaires et le fatal recours à la grève, en cas de désaccord (1936 avait vu introduire les conventions collectives ; la loi intervenant en 1945 pour normaliser les salaires et étendre les commissions paritaires où sont discutés les intérêts généraux de la profession en présence d'un représentant du Ministère du Travail.)

11° Le salaire payé à l'ouvrier, sans aucune considération de son attachement à l'Entreprise, ni de la permanence de son travail, élément de stabilité de l'affaire (en décembre 1945

la loi établit pour les employés, techniciens, agents de maîtrise de la métallurgie, une prime à l'ancienneté.)

Oui, quoi que tu paraisais en penser, cette œuvre gigantesque est due à l'action syndicale, action multiforme, incessante, toujours en éveil, toujours attentive à la grande plainte du travail.

Sincèrement, l'imaginai-tu que le salaire actuel du travail, qui est ensemble de garanties légales, avaient été réalisés en écartant éhément le rosignol ? Croisais-tu que toutes ces aspirations jaillies de l'immense détresse de nos frères étaient inscrites dans les lois par la vertu bienfaisante de quelques législateurs nés naturellement bons ?

Non, n'est-ce pas ? Ce serait une illusion mortelle que de croire que tout cela s'est réalisé sans bruit, sans effort, sans à-peu, comme par enchantement.

Cette lente mais amorphe d'un monde à laquelle je viens de te faire assister porte un nom : Révolution, cette révolution a son principe : le syndicalisme, et ce principe syndical a ses agents : les syndiqués.

Réalise à présent ce que tu dois à ceux qui nous ont précédés, ce que tu te dois à toi-même.

Parlons à présent de la lutte que les syndicats n'auraient pas menée contre l'augmentation du coût de la vie et contre le marché noir.

Tu sais bien que le problème est plus politique que professionnel, et plus moral que politique.

Politique, il est affaire de gouvernement qui a tout en main pour entreprendre une action énergique en ce sens.

Néanmoins nos organisations sont intervenues. Elles ont suggéré, proposé aux services officiels, tenté et établi des contacts avec les bureaux, mais il ne leur appartient pas de se substituer à ceux qui ont mission de gouverner.

Moral, le problème intéresse à ce titre tous les Français, car nous devenons tous une part de sa solution. « Dans le domaine familial, l'action du syndicat n'a pas été efficace... » !

Là, tu me dépasses. Nulle organisation professionnelle n'a mis l'accent plus que nous sur le foyer, la femme, l'enfant.

Serais-tu donc le seul à ne pas le savoir ? Ne lis-tu donc jamais le Syndicalisme ?

Une colonne de ce journal ne suffirait pas si je voulais énumérer toutes les manifestations de la C.F.T.C. dans ce domaine.

Campagne de presse, interventions auprès des ministères, siège des parlementaires d'autrefois, des Constituants d'aujourd'hui, démarches auprès des Associations familiales, réunions de la Mère et de l'Enfant.

Voilà, mon cher camarade, quelques réflexions que me suggère ta lettre. N'accepte plus sans examen les propos injustes et amers qui parfois te sont tenus.

Informe-toi, et instruis les autres. Fais quelque chose, et tu verras... On ne dira plus autour de toi que les syndicaux ne font rien.

J. GUILLAUME.

HIERARCHIE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Là nous sommes tout à fait d'accord avec nos camarades pour déclarer que les salaires les plus bas sont bien au-dessous de ce minimum vital.

Mais ce salaire minimum étant fixé, on ne saurait le rendre égal et applicable pour toutes les catégories, car on doit considérer un grand nombre de facteurs.

Nos ouvriers qualifiés, nos techniciens, nos agents de maîtrise, nos ingénieurs et cadres, ont dû faire un apprentissage sérieux, fréquenter de grandes écoles techniques et doivent faire preuve dans leurs fonctions, d'initiative tout en tenant compte pour certains de leurs responsabilités de discipline, d'encadrement, de rendement ou de technicité.

Par conséquent, la simple justice commande que ces travailleurs soient rémunérés en fonction de leur valeur professionnelle.

De plus, il faut ajouter que l'industrie moderne nécessite de plus en plus des spécialistes compétents qui doivent faire preuve à tout instant d'intelligence et d'ingéniosité.

L'écrasement de la hiérarchie arriverait donc à l'univers du résultat recherché et il est indispensable, si nous ne voulons pas que la France devienne un pays de manoeuvres, de reconsidérer le problème.

Favoriser la valeur professionnelle, c'est faire appel aux possibilités et aux efforts de chacun des travailleurs qui aura alors la légitime ambition d'améliorer son sort et celui des siens. Et en définitive, c'est le pays tout entier qui bénéficiera de cet accroissement de l'élite ouvrière.

LIBRES PROPOS...

La maîtrise devant ses responsabilités SOCIALES ET HUMAINES

Invités par la direction de la Régie Renault à assister à un stage de conférences traitant des questions sociales et humaines, il nous a semblé intéressant de vous faire part de ce que nous avons entendu.

Des esprits chagrins pourront nous dire que ce qui va suivre n'est que du laïus et n'est pas réalisable. Beaucoup enfin pourront méditer, s'interroger et se transformer.

Mais c'est Marcel Didier, Conseil social qui parle, écoutons-le : La valeur du travail. On a l'habitude de considérer le travail comme une malédiction ! dit-il. En fait nous savons que c'est lorsque nous n'avons pas de travail, que nous devons chômer, que tout va mal.

C'est le travail qui forge le caractère de l'homme, sans lequel aucune société forte ne peut durer. C'est le métier qui confère à l'homme sa valeur sociale.

L'homme qui n'éprouve pas de satisfaction à accomplir le travail qu'on lui confie, est nécessairement malheureux. Il est en situation d'esclavage. Certaines conditions doivent être remplies pour que l'homme puisse éprouver une satisfaction dans le travail qu'on lui « confie ». Car l'on peut « confier » un travail, mais on peut aussi le « passer ».

Dans le premier cas l'on a un collaborateur, dans l'autre, on a un automate. Le travail doit aider au développement de celui qui l'exécute. Nous n'y pensons pas toujours ! Nous cherchons « l'homme » qui va faire ce travail, alors que ce travail est précisément « l'aide » à donner à cet homme pour qu'il puisse se développer.

Nous avons donc une grande responsabilité : juger si, vraiment, les hommes qu'on nous a confiés travaillent dans une attitude qui leur soit utile, ou bien dans une attitude d'écœurement, négative pour eux.

Nous devons donc avoir constamment à l'esprit que l'insuccès dévalorise l'homme. Le sentiment de satisfaction par le travail accompli atteint son maximum :

- 1. Quand, par un effort volontaire, nous avons réalisé un progrès vers le but que nous nous sommes proposé ou que nous avons accepté ;
2. Quand nous avons réussi une tâche qui nous a été confiée et que nous constituons la satisfaction de celui qui nous l'a donnée.

Si l'homme éprouve un attachement au travail, un besoin d'activité, nombreux sont ceux qui connaissent un sentiment pénible d'obligation à l'égard du travail imposé. Cet état de choses est dû à ce que les conditions de travail ne sont pas suffisamment adaptées aux nécessités psychologiques de l'individu. Examinons les principaux points qui permettent d'intéresser l'homme à son travail :

a) Il n'est pas toujours facile de trouver pour chacun le travail qui lui convient, il suffit parfois d'un sinistre, d'un déplacement, en apparence insignifiant, pour faire un bon ouvrier d'un mauvais. C'est précisément le rôle des cadres de savoir utiliser les qualités de chacun. Ils y parviennent avec certitude dès qu'ils auront saisi le caractère de leurs subordonnés ainsi que leurs points faibles.

Nous rejoignons ainsi le problème du gaspillage des valeurs humaines. L'homme qui se soustrait à l'effort grâce auquel il pourrait s'élever dans la hiérarchie du travail, gaspille les possibilités qui sont en lui.

De même les patrons et les cadres gaspillent des valeurs humaines lorsqu'ils n'encouragent pas ceux qu'ils emploient et acceptent que des manœuvres restent des manœuvres, que des O.S. restent des O.S., etc., alors qu'ils sont dignes d'une promotion ;

c) Ceux qui aiment leur métier s'adaptent rapidement à leur milieu de travail. Par contre, ceux qui n'ont pas de métier ou qui le connaissent mal restent indifférents à ce qui les entoure.

d) On aime d'autant mieux son métier qu'on le connaît bien. C'est donc tout le problème de la formation professionnelle qui est posé ;

e) Il faut donc que le chef sache augmenter la responsabilité de ses subordonnés au fur et à mesure qu'ils sont capables de la supporter. Il ne doit pas oublier que le travailleur est souvent en proie au doute, à une fausse appréciation, au mécontentement, qui engendrent les idées erronées, suggérées ou colportées. Aussi devra-t-il renseigner et documenter son personnel.

Jaurès a dit : « Qui commence à comprendre, commence à accepter. » Attachement à l'entreprise. — Peut-il y avoir attachement à l'entreprise ? Oui ! s'il existe un « esprit d'équipe », qui est à la base de nos instincts sociaux.

Il ne faut pas perdre de vue que

l'argent seul n'a jamais suffi à faire agir les hommes de cœur. Ce qui les tente, c'est le risque, la lutte, la possibilité de prouver leur valeur.

Dostoevski a écrit : « Toute la valeur de l'homme est de prouver à lui-même, qu'il est un homme et non un rouage. »

Il faut arriver, selon une expression de Dr Carrard, psychotechnicien suisse, à : « faire partager à ses subordonnés, son intérêt et sa conviction. Être un vibrant et non une machine à commander. »

Attachement à ses chefs. — Après avoir examiné les conditions d'attachement au travail, puis à l'entreprise, nous allons étudier l'attachement à ses chefs, car c'est la personnalité du chef, du chef à tous les degrés de la hiérarchie, qui détermine la mentalité de ses subordonnés et l'ambiance de l'entreprise.

Un chef doit donc savoir entraîner vers le but commun les hommes qui lui sont confiés. Pour y réussir, il doit tenir compte d'un certain nombre de points psychologiques.

La nature humaine est ainsi faite qu'elle recherche la « sympathie compréhensive ». Aussi est-ce une nécessité pour l'homme que de « pouvoir s'appuyer sur quelqu'un » qui sait et si la force de réaliser.

Le chef doit être cet appui sûr pour ses subordonnés. Il s'intéressera à leur sort. Il écouter leurs griefs et surtout il s'efforcera d'y porter remède. Il leur témoignera en un mot une « sympathie agissante ».

Le chef doit respecter la personnalité humaine. Respecter la personnalité humaine chez chacun de ses subordonnés c'est leur parler avec la même estime qu'à ses chefs, c'est chercher chez chacun d'eux le côté positif, c'est substituer l'homme, être humain, à l'homme matricule.

Chaque chef doit être pénétré du fait suivant : il ne peut construire qu'avec les qualités et les aptitudes de ses subordonnés et non pas avec leurs défauts. Pour cela, il doit voir d'abord les qualités, puis éliminer les défauts.

J. DEJEAN.

RÉFLEXES...

On ne peut pas nier que, depuis quelque temps et assez régulièrement du reste, la C.F.T.C. se voit manifestement visée par des articles tendancieux.

Toutefois, il était curieux de connaître les réflexes de nos camarades cégétistes à la lecture de ces articles.

Boîte aux idées

La Voix des Métaux nous accordant l'hospitalité de ses colonnes, nous sommes heureux de pouvoir ainsi créer des liaisons entre tous nos camarades et nous faisons les propositions suivantes :

— Pourrait-on créer une Boîte aux idées où les sections pourraient communiquer des renseignements intéressants, aussi bien en ce qui concerne les Comités d'Entreprises, les Commissions Sociales. Exemple : Nous avons à contrôler le fonctionnement d'une cantine d'établissement, tant au point de vue financier, qu'au point de vue d'approvisionnement. La plupart d'entre nous pourraient donner quelques tuyaux :

1) Au point de vue comptable. Participation de la Direction dans le prix des repas. Quels sont les prix de ces derniers ? Quelle est la part des frais généraux dans le prix ?

2) Au point de vue ravitaillement. Nous pensons toucher à un point délicat. Il est évident que certains de nos camarades penseront comme nous : il est difficile. Hélas ! le marché noir attend tout popotier et il est certain que les tuyaux alimentaires ne peuvent être... qu'oraux, mais le syndicat est là pour faire parvenir les adresses des... popotiers ou des camarades responsables.

Les difficultés du contrôle, d'organisation qui nous heurtent proviennent parfois du manque de renseignements, mais nous nous offrons, dans notre petite sphère, à en fournir le plus possible aux camarades embarrassés. Donnez-nous la main.

Pathé-Marconi (Siège) Le Secrétaire de la Commission Sociale. J. HATRY

Dans l'ensemble on peut dire, et il est heureux de le constater, la classe ouvrière a nettement évolué, beaucoup de travailleurs ont un jugement tout de même personnel et ce n'est plus l'époque où lorsque les choses allaient mal on détournait l'esprit de la sauce voulue et appropriée des « individus » ou des « idées ».

Dans les entreprises où l'on veut des délégués sincères et énergiques, certains en sont à rechercher les plus capables qu'ils soient cégétistes ou C.F.T.C.

Dans leurs journaux syndicaux, beaucoup attendent, non pas des délayages... mais de la documentation sérieuse, des solutions et surtout des réalisations.

Le temps presse... la classe ouvrière continue à faire les frais de la situation économique. L'offensive de discrimination ne peut donc l'intéresser, cela n'apporte rien à manger et c'est du pain... des vêtements... du travail et surtout la stabilisation de la vie qu'il lui faut.

Un ouvrier cégétiste, syndicaliste sincère, voyait sans mille gêne le pluralisme syndical et en attendait au contraire un effet intelligent.

« Bon sang, me disait-il, ils commencent à nous fatiguer... » pendant l'occupation la C.G.T. et la C.F.T.C. ont trouvé le moyen de s'entendre pour saper le Boche pourtant solidement installé, ne peuvent-elles donc pas travailler chacune avec leurs principes, comme à cette époque à sortir la classe ouvrière de cette tragique situation.

Camarade, ton raisonnement est juste... mais alors avec ceux qui pensent comme toi, exige que l'esprit de fraternité domine, que le respect de la liberté soit réel.

Personne ne peut empêcher une organisation syndicale de travailler à la réalisation d'un monde meilleur, pour nous syndicalistes chrétiens, nous travaillons pour arriver à cela, nous ne doutons pas que d'autres soient aussi sincères que nous, mais tout en sachant que nous sommes minoritaires, nous savons que notre action a une grande importance et que beaucoup de travailleurs par nos principes, la loyauté et la valeur de nos militants comptent bien sur le syndicalisme chrétien, pour voir en France quelque chose changer dans la vie de la classe ouvrière.

Simone TROISGROS.

Grèves et batailles sociales aux Etats-Unis

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

« Les travailleurs américains, en lutte pour maintenir et améliorer leur vie, se placent sur une base économique vraiment saine. De cette manière ils peuvent commencer à modifier la mauvaise distribution du pouvoir d'achat aux Etats-Unis. Dans cette direction il est possible de croire à une politique de plein emploi (c'est-à-dire de travail pour tous, d'élimination du chômage et des dépressions) en Amérique. Politique qui serait un bienfait pour le monde tout entier et qui réduirait à un minimum les risques que ce pays (c'est-à-dire l'Angleterre) doit prendre en liant son destin à celui du dollar. » (Tribune, 14 décembre 1945.)

Walter Reuther, le président Truman et le secret de la General Motors

Si on en croit le président de l'Association Nationale des Manufacturiers, la plus puissante organisation patronale des Etats-Unis, la démocratie, la liberté américaine sont en péril : « Nous allons voir un Etat corporatiste où le gouvernement fixe les prix, les profits, les investissements, le lieu, la durée, la rémunération du travail de chaque citoyen. » Tout cela, à cause du conflit de la General Motors et d'une déclaration du président Truman : « La faculté qu'une entreprise possède de payer davantage est un des faits qui doivent entrer en considération quand on examine une augmentation possible des salaires. » Le Président des Etats-Unis a nommé une commission d'enquête pour établir les faits concernant le conflit de la General Motors. Si parmi ces faits, il faut compter la faculté de paiement de l'employeur, la Commission pourra lui demander d'examiner sa comptabilité. Devant cette menace, et profitant du fait qu'aucune loi n'a encore donné cette autorité à la Commission d'enquête présidentielle, la General Motors a cessé, fin décembre, de participer aux réunions de la Commission. Il s'agit, disent ses porte-parole, d'empêcher le syndicat ouvrier de pénétrer et au casur même de la direction de l'industrie privée. Comme « La Voix des Métaux » a indiqué, c'est ce problème qui avait amené, en novembre dernier, la rupture des négociations ; le même problème fut à nouveau posé devant la Commission d'enquête par le vice-président des Travailleurs unis de l'automobile, Walter Reuther, responsable des 180.000 syndiqués de la General Motors ; sur ce point capital, le président Truman a fait siennes les vues de Reuther.

Né il y a trente-huit ans, dans une ville de mines et de fonderies, tourneur, plusieurs fois renvoyé pour action syndicale, occupant, tandis qu'il travaillait chez Ford, ses heures de loisir à suivre des cours d'université, Walter Reuther partit en 1932 pour l'Europe, juste pour assister à la montée d'Hitler au pouvoir, travailla en Russie, revint à Detroit à la fin de 1935 par la Sibérie, la Chine et le Japon... Juste pour conduire à travers les grèves d'occupation, les Travailleurs unis de l'automobile, qui se formaient dans la lutte. Au Congrès du C.I.O. ont, en 1940, apporté son appui

à la politique de défense nationale de Roosevelt, cria à John Lewis : « J'ai vu l'Allemagne sous Hitler. » En même temps, le jeune vice-président de la Fédération ouvrière de l'automobile proposait un plan de conversion de l'industrie pour la défense nationale : plan rejeté par le patronat, mais qui attirait l'attention du président des Etats-Unis. On offrit à Walter Reuther plusieurs fois, de hautes fonctions à Washington. Il resta à Detroit, persuadé que, dans ces fonctions, un leader syndical ne serait jamais qu'un figurant, tant que les travailleurs organisés ne seraient pas, dans les Conseils de Washington, à égalité réelle avec les représentants des entreprises.

Le vice-président des Travailleurs unis de l'automobile veut une démocratie économique. Dans sa jeunesse, il a été socialiste ; il a vécu en U.R.S.S., et dit maintes fois son admiration pour le peuple russe ; sa opinion critique par les communistes américains, détaché de tout dogmatisme, il pense qu'une conception américaine de la démocratie ne doit pas procéder de Marx, mais de la vie, de la pratique américaine. Son but est une organisation du système de production américain, qui donne aux travailleurs organisés une participation à la direction de l'industrie, et cela sans tomber dans un corporatisme qui fonctionne au détriment du consommateur ; dans le conflit présent, il insiste sur le fait que la General Motors peut augmenter les salaires horaires, sans augmentation du prix de vente des voitures. Il vise à l'institution des Conseils d'industrie qui discutent des salaires, des prix et des profits. Des idées de démocratie économique et de Conseil d'industrie inspirent également l'action de Philip Murray, président du C.I.O., président aussi des Travailleurs unis de l'acier, dont les 800.000 membres viennent de quitter le travail.

Philip Murray et les travailleurs unis de l'acier

Philip Murray, qui a dépassé la cinquantaine, n'a pour lui, ni la jeunesse, ni le brillant intellectuel de Walter Reuther, il n'a pas non plus l'expérience et l'esprit politique de Sidney Hillmann, mais quand il s'adresse aux masses, il a l'autorité du militant solide, au langage chaud et direct. Sa grande force, c'est le sé-

rieur de l'organisation, le caractère démocratique de sa Fédération, qui ne connaît cependant pas les luttes fractionnelles, l'agitation interne des syndicats de l'automobile. Catholique pratiquant, Philip Murray est l'ami des prêtres, qui, au nom du Bureau National, ont appuyé la politique sociale économique de Roosevelt, des prêtres intéressés à l'éducation ouvrière et à l'action sociale qui saluent, dans les Conseils d'industrie, préconisés par le C.I.O., une réalisation de leur philosophie. Il s'agit bien d'une coopération entre les travailleurs organisés et la direction des entreprises. Mais nous sommes aux Etats-Unis : cette coopération ne tendra pas à réaliser les droits de grève, et elle se fera sous le signe de l'accroissement de la production. Nous sommes aux Etats-Unis, et dans l'industrie de l'acier, dont les procédés se transforment sans cesse par l'action des laboratoires, les Travailleurs unis de l'acier sont fiers de leur bureau d'études, dont le jeune directeur (il a à peine quarante ans), Harold Ruttenburg, est une encyclopédie ambulante de la sidérurgie. Pendant la guerre, sa Fédération avait « prêté » à la section sidérurgique de l'Office de la Production de guerre, de Washington. C'est appuyé sur de telles compétences techniques et économiques que les dirigeants fédéraux formulent leurs revendications, lancent des idées telles que celles, formulées par Philip Murray, de la garantie par l'industrie, dans la période de la guerre, d'un niveau d'emploi et de salaire pour un an. Ce qui demanderait une certaine planification de la production : les syndicalistes de la sidérurgie ne la croient pas impossible, si un effort est fait pour stimuler le marché de l'acier, dans l'après-guerre. Tout cela a été étudié à Pittsburgh, au siège de l'United steel workers, au cœur de la plus formidable vallée d'acier dans le monde, au cœur, disait-on, il y a un an encore, de l'arsenal des démocraties... Mais pour le moment, il s'agit de maintenir le pouvoir d'achat de la masse laborieuse. Et à l'appel de Philip Murray, 800.000 métaux américains sont entrés le 26 janvier en grève contre les « grandes sociétés sidérurgiques », qu'ils ont déjà une fois vaincues. Il y a bientôt dix ans, en leur impatience de reconnaître le droit syndical, les grandes sociétés voudraient à nouveau briser le mouvement ouvrier. Le C.I.O. a accepté le défi patronal. Comme nous l'écrivit notre camarade Botton, les grèves se développent dans l'atmosphère de 1936, c'est la bataille sociale.

Les gars de Renault ONT RETROUSSE LEURS MANCHES

A la Régie Renault, dès la reprise de l'activité en octobre 1944, la cadence est de 5 véhicules par jour, elle passe à 10 dans la première quinzaine de novembre puis à 20 à la fin du même mois.

Le mois de décembre voit ces chiffres passer à 25 puis à 30 pour atteindre 40 par jour à la fin de janvier 1945.

Au premier trimestre de 1945, on construit 2.462 véhicules.

Au deuxième, on réalise 2.600.

Au troisième, celui des congés, le chiffre de 2.933 est atteint.

Ces douze premiers mois d'activité ont permis de fabriquer 9.217 véhicules divers, allant de la tonnelette 1.000 kilos au camion 7 tonnes en passant par le tracteur agricole.

En outre, on a livré 3.066 tonnes de pièces de rechanges, 33.056 bidons « Jerricans », 19.424 pneus, 69.894 chambres à air, On a réparé 100 automobiles, 50 chars, 41 moteurs d'automotrices, 15.904 moteurs américains, 2.466 véhicules de tourisme, 1.083 véhicules industriels et 504 machines-outils.

Les deux premiers mois du quatrième trimestre permettaient d'être optimistes, en effet, dans cette seule période, on a sorti 2.843 camions, camionnettes et tracteurs.

Hélas ! Le mois de décembre avec les restrictions d'énergie électrique, laisse voir une baisse considérable sur la réalisation des prévisions.

De quoi sera faite l'année qui commence ? Il nous a été dit que les coupures et les restrictions allaient permettre d'allumer quelques hauts fourneaux supplémentaires, nous en avons accepté l'augure, mais alors, nous voudrions que l'on nous dise les raisons qui empêchent Issebergues de rallumer les siens.

Issebergues lamine des tôles pour l'industrie automobile et nous savons tous que sans tôles, il n'y a pas de possibilités

CONGRÈS de l'Aviation

Le Congrès national de l'Aviation Française, qui s'est tenu du 3 au 8 avril 1945, a réuni à Paris plus de 3.000 congressistes.

Le nombre et la qualité des rapports présentés, malgré le peu de temps dont disposèrent les rapporteurs, l'intérêt des discussions et des vœux auxquels ils ont donné lieu ont montré que ce Congrès constituait un puissant moyen de donner à notre aviation l'essor dont elle a besoin en faisant participer à cette grande œuvre nationale l'ensemble des Français qui s'intéressent aux choses de l'Air.

Devant ces résultats, M. le Ministre a décidé que le Congrès aurait lieu chaque année.

Le Congrès de 1946 aura lieu à la Sorbonne pendant la quinzaine de Pâques, du 16 au 25 avril.

La C.F.T.C. se doit, comme l'année dernière, de prendre une part active à ce Congrès, et nombreux seront nos camarades à demander leur participation.

Nous rappelons que les rapports doivent parvenir avant le 1er février, en deux exemplaires, pour qu'ils puissent être imprimés et distribués aux congressistes au plus tard le jour de l'ouverture du Congrès.

Les rapports qui parviendraient entre le 1er février et le 1er avril, pourront être présentés au Congrès après examen par un Comité de lecture, mais ne seront pas reproduits.

Aucun rapport ne sera accepté après le 1er avril.

En ce qui concerne les frais de participation, les délégués syndicaux en seront exonérés.

Les camarades de la C.F.T.C., désireux de participer aux travaux du Congrès sont priés de se faire connaître à M. Desgranges, Président du Groupe Aviation (C.F.T.C.), 6, rue Cimara, Paris (16e). Tél. : KLEber 62-86.

M. DESGRANGES.

ABONNEMENT
6 mois ordinaire 15 Francs
de soutien 20 Francs
Pour les syndicats de Province grouper si possible les abonnements.
11 bis, Rue Roquepine, Paris C.C.P. : Paris 537-50

DOCUMENTATION

Au Journal officiel

J.O. du 6 janvier 1946 :
 — Arrêté du 3 janvier fixant la rémunération des heures de travail de nuit ou du dimanche en cas d'application des mesures temporaires d'aménagement de la consommation de l'énergie électrique lorsque les travailleurs n'étaient pas habituellement occupés la nuit ou bénéficiaient de leur repos du dimanche.
 Est considéré comme travail de nuit tout travail compris entre 21 heures et 7 heures, exception faite du travail compris dans une journée se terminant au plus tard à 22 heures et commençant au plus tôt à 5 heures.
 Les heures de nuit seront majorées de 15 0/0, les heures du dimanche de 50 0/0.

Pour le travail de nuit compris entre 22 heures et 5 heures, les travailleurs ont droit à un repos de 1/2 heure, payé comme temps de travail.
 L'employeur doit, en outre, pour toute journée de travail effectuée la nuit un casse-croûte qu'il fournira, ou une indemnité égale au double du salaire horaire minimum du manoeuvre de la métallurgie.

— Rectificatif de l'arrêté paru au J.O. du 8, fixant les primes d'ancienneté pour les employés, techniciens et agents de maîtrise de la métallurgie.
 Il est précisé que l'ancienneté est acquise depuis l'entrée dans l'établissement.

J.O. du 10 janvier 1946 :
 — Arrêté du 7 janvier maintenant aux salaires fixés par les arrêtés les primes (travaux dangereux, insalubres) qui sont conformes aux usages courants ou qui furent l'objet de stipulation des conventions collectives.
 La valeur de ces primes ne pourra être inférieure à la valeur qu'elles avaient en 1936, affectée du coefficient 4.

— Arrêté du 7 janvier, modifiant un certain nombre de coefficients d'abattement et de zones dans les départements : Territoire de Belfort, Aisne, Pas-de-Calais, Ile-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Landes, Tarn, Ain, Drôme, Haute-Savoie, Isère, Dordogne, Indre, Haute-Vienne.

J.O. des 14 et 15 janvier :
 — Arrêté du 1 janvier fixant les salaires et la classification des ouvriers dans les industries de la bijouterie de fantaisie.

MINIMUM ET MAXIMUM

Par circulaire Tr. 109 du 19-12-45, le ministre du Travail, constatant la pratique patronale « peu libérale et contraire à l'esprit de la réglementation » qui consiste à appliquer les minimum, rappelle à ses inspecteurs du Travail la nécessité qu'il y a à inviter les patrons « à utiliser de la façon la plus complète et la plus rationnelle toutes les possibilités offertes par les arrêtés, c'est-à-dire à tendre, pour la moyenne des salaires, vers les maxima prévus ».

TRAVAIL DE NUIT

En raison des restrictions d'électricité, les ouvriers travaillant la nuit doivent bénéficier d'un repos de vingt-quatre heures consécutives, donc le dimanche pour autant qu'ils

n'étaient pas occupés habituellement ce jour-là.

Pour ces travailleurs, c'est-à-dire ceux occupés de 21 heures le samedi à 7 heures le dimanche, le repos dominical devrait commencer le dimanche à 7 heures pour se prolonger jusqu'au lundi 7 heures.

Dans ces conditions le temps de travail compris dans cet intervalle doit être considéré comme travail du dimanche, et donner lieu à majoration de 50 0/0 prévu par l'arrêté.

RAVITAILLEMENT

Le ministre du Ravitaillement a fixé les modalités par lesquelles sera appliqué l'attribution du supplément de 50 grammes de pain à certaines catégories de travailleurs manuels. Il est prévu que le chef d'entreprise établira la liste des bénéficiaires qui devra être approuvée par le Comité d'entreprise ou les sections syndicales.

CHEZ LES MENSUELS

SOYONS PATIENTS

Nous espérons pouvoir donner dans le numéro de février de la Voix des Métaux, les résultats définitifs de la Commission paritaire qui travaille actuellement à l'adoption de l'arrêté du 13 septembre 1945 (employés, techniciens, agents de maîtrise de la métallurgie). Hélas ! les travaux n'avancent qu'à un rythme très lent, et si les organisations ouvrières sont parvenues à faire accepter par le patronat, un certain nombre de définitions pour les employés, il

n'en fut pas de même pour les techniciens. Jusqu'à présent, toutes nos propositions ont été rejetées, et il faudra en définitive recourir à l'arbitrage ministériel. Notre grande préoccupation est évidemment la garantie de la rétroactivité du 15 mars 1945 pour les classifications nouvellement définies, mais là encore, nous sommes persuadés à l'avance que la question ne pourra être tranchée que sur le plan ministériel.

A. LE DENTU.

CHEZ LES OUVRIERS

CLASSIFICATIONS

Votre syndicat a participé, pendant le mois de janvier (jusqu'au 25) à plusieurs Commissions paritaires (suivant l'arrêté du 11 avril 1945) pour procéder à la classification définitive dans les grandes catégories professionnelles des ouvriers de l'industrie des métaux. Des résultats ont été obtenus dans :

- 1) Industrie de la Radio-Électrique.
 Pour :
 — Câbleur 3^e échelon (P2) ;
 — Contrôleur P1 ;
 — Régulateurs ;
 — Monteur-Câbleur-ajusteur-radio-électricien (Matériel professionnel) P3 ;
 — Monteur d'antenne ;
 — Soudeuse ;
 — Contrôleur P2 et P3 ;
 — Monteur extérieur, monteur de série.
- 2) Industrie de la téléphonie :
 Pour :
 — Aide-Monteur extérieur — O. S.2 ;
 — Monteur sur tableau et équipements — P.1 ;
 — Vérificateur-mécanicien — 2^e catégorie — salle d'essais ou chantiers — P.1 ;
 — Vérificateur-mécanicien 1^{er} ca-

tégorie — salle d'essais ou chantiers — P.2 ;
 — Câbleur sur schémas et plans, — Testeur. — Une Commission paritaire restreinte étudiera les modalités d'assimilation de cette profession dans la catégorie des agents techniques (mensuels).
 Un vœu sera annexé au procès-verbal de la réunion demandant aux Comités d'Entreprises d'examiner d'urgence le problème de la protection de la vue des ouvriers suivants : Régleur d'organes, vérificateurs d'organes, vérificateurs, mécaniciens.
 Pour les définitions particulières à chaque emploi, s'adresser au Syndicat de la Métallurgie.
 3) Industrie de la bijouterie fantaisie.
 Participation aux Commissions paritaires des 9 et 17 janvier 1946, pour la mise au point et l'accord définitif sur les arrêtés et décisions du 11 janvier 1946 (J.O. du 15-1-1946) portant fixation des salaires et classification des emplois et métiers dans l'industrie de la bijouterie de fantaisie et sur l'arrêté du 15 janvier 1946 (J.O. du 23-1-1946) fixant les salaires dans les industries de la bijouterie or, de la petite joaillerie et du doublé or.

APPRENTISSAGE

La ville de Saint-Denis aura-t-elle un centre de formation professionnelle moderne correspondant à son importance industrielle, à sa population et répondant au désir des jeunes, des parents et des patrons ?
 Le directeur actuel du Centre qui existe rue Renan voudrait, dans un Comité, coordonner l'esprit de compréhension des organisations syndicales, des industriels et de la municipalité.
 Le centre de la rue Renan est installé dans une ancienne fonderie fermée depuis plus de dix ans. Les bâtiments sont très vas-

tes, mal disposés pour faire des ateliers de mécanique et des salles de cours, étant trop hauts et impossibles à chauffer. Les outillages sont démodés et incomplets.
 Quel contraste avec le Centre de Formation Professionnelle de Pantin que plusieurs délégués des syndicats ouvriers (C.G.T. et C.F.T.C.) et un délégué patronal ont visité le 17 décembre dernier !
 C'était également une ancienne usine, mais avec une direction à l'initiative, secondée par les industriels, la municipalité et des subventions de l'Etat, elle est devenue un centre moderne, avec un outillage et des machines modernes ou des moniteurs, techniciens de valeur, donnent à de nombreux jeunes-

D'une Section à l'autre

Atelier aéronautique de Billancourt

Mise au point

La lecture d'un tract discourtois diffusé dans notre usine à un grand nombre d'exemplaires par la C.G.T. contre la C.F.T.C. n'a pas manqué d'émouvoir les gens de bon sens, appartenant aux deux syndicats.

L'union de la classe ouvrière, scellée dans la misère et la souffrance, sous la botte même de l'envahisseur, semble être l'A.B.I. gravement compromise.

Au-dessus de toute intrigue, et en dehors de toute influence politique, la C.F.T.C. s'intéresse trop au bien-être des salariés pour approuver une telle rupture.

Faisant sienne la belle maxime : « Aimons-nous les uns les autres », elle répondra aux insultes et aux mensonges en intensifiant son action en faveur des travailleurs.

La sage petite grenouille ne s'émue pas facilement, la ridicule colère du gros boeuf, à mauvaise tête et à longues cornes l'amuse, n'en déplaît aux camarades de la C.G.T.

Impossible unité

Désirant faire l'unité, nos camarades cégétistes nous convient à les rejoindre dans leur organisation.

« Vous avez les mêmes aspirations que nous, disent-ils, vous êtes moins nombreux. Venez donc grossir nos rangs, la porte vous est ouverte. » C'est fort simple, n'est-ce pas, mais il fallait tout de même y penser. Pour nous, ce modeste raisonnement est sans valeur. Le nombre sans l'esprit d'union, est un mauvais argument ; l'unité par la force est antidémocratique.

Pendant dans l'intérêt de la classe laborieuse, une collaboration loyale entre les deux syndicats est souhaitable.

Malgré l'évidente bonne volonté de la C.F.T.C., cette entente reste problématique. Nous le regrettons vivement.

La lecture du tract intitulé « La grenouille (sisez C.F.T.C.) qui veut se faire aussi grosse que le boeuf (C.G.T.) » est assez significative.

Nous ne sommes pas des briseurs d'union.
 Néanmoins, notre conduite nous autorise à faire le point.

L'unité n'est pas encore pour demain.

Notre protestation

A propos des élections des membres du Comité d'Entreprise, nous avons diffusé une circulaire en date du 21-12-45.

Nous apprenons que sur 1.701 inscrits, il n'y a eu que 917 suffrages exprimés pour la plus forte majorité. On ne dit pas si le « boeuf » est satisfait de ce premier résultat.

C'est bien dommage, n'est-ce pas ?

Aux membres de la C.F.T.C. :

Continuez à servir la collectivité avec calme.

Souvenez-vous que l'insulte est l'argument des sots.

En l'occurrence, le silence est le plus grand des mépris.

N'oubliez pas qu'en toutes circonstances la bonne tenue et la parfaite correction honorent l'homme qui les pratique.

Ne vous avilissez jamais.

Chez Malit et Blin à Aubervilliers

Les O.S. étaient payés à un taux réellement bas. Une augmentation substantielle a été obtenue grâce à un camarade de la C.F.T.C.

Compagnie Générale de Constructions téléphoniques

Nous avons tout d'abord procédé à la réorganisation de la section en élargissant, en assemblée générale, une Commission exécutive de 24 membres (12 ouvriers, 10 employés, 1 agent de maîtrise, 1 ingénieur). Cette Commission exécutive a élu son bureau et ses Commissions de travail. Le bureau se compose de neuf membres : président ; Pierre Legros ; secrétaire ; Raymond Chabenat ; trésorier ; André Brodhage.

Les Commissions de travail ont été créées. Une première, celle des « Testeurs », s'est réunie pour étudier la situation de cette spécialité dans l'entreprise. Elle a mis au point un projet de classification provisoire de cette profession, soumis avec accord de la C.G.T. et signature des intéressés, au Comité d'entreprise, en attendant que la Commission paritaire auprès du ministre du Travail ait établi une classification définitive. La Commission de la presse n'est pas restée inactive. Elle a sorti le N° 3 de notre journal « Nous », lu avec intérêt par l'ensemble du personnel, C.F.T.C. ou non, et dont les articles sont signés.

Depuis la Libération, la direction de la Compagnie s'opposait à toute demande des organisations syndicales concernant la mise à leur disposition, pour leurs réunions d'entreprises, d'une salle à l'intérieur de l'établissement. Le bureau de la section — qui se réunit une fois par semaine — a envoyé une lettre, de même que la C.G.T., au Comité

avec une formation professionnelle, une éducation générale, physique et sociale, tout ceci avec un esprit impartial et respectueux des idées de tous.

Les syndiqués chrétiens de Saint-Denis regrettent fortement que Saint-Denis n'en soit pas encore là.

Conscients de leurs connaissances professionnelles et sociales, ils sont prêts à épauler l'action du directeur qui veut arriver à faire un centre digne de notre cité.

M. LESIEUR

d'entreprise pour lui demander de prendre la revendication à sa charge. Les sections syndicales ont obtenu alors satisfaction et pourront utiliser la cantine.

Pour terminer, signalons que les jeunes de la C.F.T.C. représentés au sein du Comité d'Entente des Jeunes ont lancé avec leurs camarades C.G.T. et « Jeunes de la Métallurgie » un referendum parmi le personnel, mécontent dans l'ensemble du service médical. Ce referendum a abouti à un projet sérieux du service médical nouveau, projet transmis au Comité d'entreprise et qui a reçu un début de satisfaction puisque l'ancien docteur est remplacé, à la date du 1er janvier de cette année, par un spécialiste de la Médecine du Travail. Notre représentant au Comité d'entreprise fait d'ailleurs partie de la Commission du service médical.

Noël à l'usine

Notre fête de Noël s'inscrivait, l'année dernière, « Fête de l'espoir » ; cette année, c'est la « Fête du retour ». Elle est organisée par la direction générale avec le concours des sections syndicales ; elle a ceci de particulier que chaque ouvrier verse son écot sous la forme de deux heures de travail au profit de la fête.

Le succès de notre fête a dépassé toutes les prévisions, et la salle Wagram s'est avérée trop petite, contenant cependant plus de 5.000 personnes. Petits et grands furent satisfaits du beau programme qui leur a été présenté. Tous les artistes se sont surpassés pour la plus grande joie de nos enfants dont les yeux brillèrent successivement à l'écoute des chansons minées des tout-petits, les aventures de Blanche-Neige au pays des cow-boys, interprétées par le groupe artistique de la pharmacie Ballif, puis des clowns Dangles et Cacao, du Cirque Médraon, qui ne furent pas les moins applaudis, et la première partie se termina par le très bon fantaisiste musical qu'est Pol Bar.

L'entracte amena le goûter et l'apparition du père Noël, ce qui n'était pas le moment le moins attendu, pendant que les invités participaient au vin d'honneur.

Après quelques morceaux exécutés par l'orchestre de l'Harmonie des Métaux qui a bien voulu nous prêter son concours, ce fut le tour de la féerie lumineuse de Lillian Gance, du ballet de Faust interprété par plusieurs petites filles des membres de notre personnel, et, pour finir, Eugène et son partenaire, les deux nains du Cirque d'Hiver, dans leur parodie du combat de boxe.

La fête se termina par la distribution des jouets où tous les enfants furent satisfaits.

Enfants, parents et organisateurs, qui se dépensèrent au succès de la fête, sous la direction de M. Boullier et de Mlle Laperche, surintendante des usines, furent tous satisfaits de cette belle journée.

Pourtant, pour nous, les grands, cette joie de la « Fête du retour » n'est pas complète. Tout d'abord, nous devons une pensée à ceux de nos camarades qui ne participèrent pas à cette fête et qui sont restés là-bas, soit comme déportés, soit comme prisonniers.

Camille POINSIGNON.

Million-Guiet (Carrosserie)

Au cours de sa première année d'existence la Section d'entreprise a vu ses effectifs augmenter sensiblement, tant parmi les ouvriers que parmi les mensuels.

Ses relations avec la Section C.G.T., côté employés, techniciens, et agents de maîtrise ont été normales, et l'unité d'action sur le plan revendicatif a permis d'obtenir quelques résultats appréciables.

L'ensemble du personnel n'ayant pas de classification bien déterminée, nous avons insisté avec nos camarades de la C.G.T. pour obtenir un contrat portant la classification de chacun. Les premiers contrats présentés se référant à la Convention de la Carrosserie, ont été refusés par l'ensemble du personnel et nous avons pu obtenir quelque temps après un contrat admettant la Convention collective de la Métallurgie pour régler les rapports entre les parties.

La Convention de la Carrosserie a donc vécu pour nous en attendant qu'une nouvelle Convention nationale, englobant la carrosserie, la remplace pour toute la corporation.

La mise en place du Comité d'en-

treprise a quelque peu tendu les rapports entre notre Section et la Section C.G.T., celle-ci ne croyant pas devoir accepter notre proposition de liste commune. De plus, à la suite d'un accord conclu entre la direction et la section C.G.T., malgré nos protestations, les élections ont eu lieu suivant une procédure contraire à l'article 6 de l'ordonnance du 22 février. Nous sommes intervenus auprès de l'inspecteur du Travail qui n'a pu que reconnaître le bien-fondé de notre réclamation. Nous avons donc la possibilité de faire annuler les élections mais pour éviter tout climat défavorable dans l'entreprise nous avons accepté les résultats, résultats d'ailleurs très satisfaisants dans le collège ouvrier où nous obtenons 20 0/0 des voix, chiffre très au-dessus des évaluations les plus optimistes.

Après une mise au point laborieuse un système de boni fut appliqué avec participation de tout le personnel au mois.

L'application de l'arrêté du 4 septembre eut lieu suivant le texte officiel au taux minimum pour la grande majorité des employés, techniciens.

Le Comité d'entreprise a organisé, pour les enfants du personnel, un arbre de Noël avec matinée récréative et goûter qui furent une réussite et l'occasion d'une belle fête familiale. Bien que ne participant pas au Comité d'entreprise, les syndiqués chrétiens eurent à cœur de contribuer au succès de cette fête en participant au service du goûter aux enfants, qu'à la décoration et éclairage de la scène, et à la confection des jouets ; la prime du plus beau jouet exécuté par le personnel ne fut-elle pas attribuée à l'un d'eux qui d'ailleurs l'abandonna généreusement pour les enfants.

La section C.F.T.C. quoique minoritaire, entend continuer à prendre ses responsabilités et montrer qu'il existe deux sections syndicales dans notre entreprise.

Commission des métaux non ferreux

Comité d'entreprise

Le Président de la Commission Informelle se membres que : « Le Comité Central d'Entreprise et les différents Comités d'Établissements bénéficient de la personnalité civile dans les conditions fixées par l'article premier du règlement d'administration publique du 2 novembre 1945. Toutefois, les Comités d'établissements ne jouiront de cette personnalité que pour l'exercice des attributions qui rentrent dans la compétence du chef d'établissement ».

CONSEIL SYNDICAL

Le 16 courant s'est tenue la réunion du Conseil Syndical de la Métallurgie, sous la Présidence de notre camarade DUBOIS.

Étaient présents, nos camarades : BROUZES, BOBIN, BILGER, CUNIAL, DUFOUR, GILLOT, LAURIOT, LUCAS, NIAUD, CORNET, RILLEAU, ROUSSET, CHUZEVILLE. Notre camarade MACHE-COURT est excusé, étant appelé à subir une opération chirurgicale ; tous les membres émettent un vœu pour son prompt rétablissement.

À l'issue du Conseil, différentes résolutions ont été prises notamment le moyen de toucher tous nos adhérents en vue du renouvellement de la carte Centrale, collectage dans les Entreprises, réunion des délégués et militants d'entreprises.

Préparation de notre Assemblée Générale qui doit avoir lieu les premiers jours d'avril.

Différentes questions ont été soulevées en ce qui concerne la marche du syndicat ; puis les questions d'actualité : salaires, coût de la vie, apprentissage.

Après une mise au point financière de notre camarade BILGER, tous les membres du Conseil se sont ralliés à sa thèse.

La séance fut levée à 22 h. 15.

Le Secrétaire
L. BILGER.

Cours pour les délégués des Comités d'entreprise

PROGRAMME DE FEVRIER

- PREMIER DEGRE
 Mardi 12 février, à 20 h. 15 :
 Cours par notre camarade HUNTZINGER, expert comptable : « Les éléments sur lesquels s'exerce l'action du chef d'entreprise ».
 Mardi 26 février :
 La législation concernant les entreprises.
- DEUXIEME DEGRE
 Mardi 5 février, à 18 h. 30 :
 Introduction : différentes sortes d'entreprises, par François HENRY, agrégé d'Histoire.
 Vendredi 8 février :
 Par Fernand BESSE, du Secrétariat Confédéral, leçon d'introduction.
 Samedi 9 février, à 15 heures :
 Par Gustave SALMON, Secrétaire des Fédérations : Conférence d'information sur la législation concernant les Comités d'entreprise.
 Sous la direction de notre camarade Pierre GRASSOT, de la Fédération des Ingénieurs et Cadres :
 Le fonctionnement de l'entreprise :
 Mardi 12 février, à 18 h. 30 :
 Opérations techniques (production, fabrication, transformation).
 Vendredi 15 février, à 18 h. 30 :
 Opérations commerciales (achat, vente, échange, publicité).
 Mardi 19 février, à 18 h. 30 :
 Opérations financières (recherche et gérance de capitaux).
 Vendredi 22 février, à 18 h. 30 :
 Opérations de sécurité (protection des biens et des personnes).
 Mardi 26 février, à 18 h. 30 :
 Opérations de comptabilité (inventaire, bilan, prix de revient, statistiques).
 Vendredi 2 mars, à 18 h. 30 :
 Opérations administratives (prévoyance, organisations, commandement, contrôle).
 Tous les cours ont lieu 11 bis, rue Rouqueline, Paris (8^e), métro Saint-Augustin.